AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 3-7-70 072647

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, CLERMONT-FERRAND - 63

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

25 F .

Supplément n° 4 au Bulletin n° 117 de Juin 1970

A V E R T I S S E M E N T

POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE - Le premier vol se poursuivant, il y a lieu de renouveler la protection (étendre le traitement aux Noyers).

S'il y a lieu, intervenir, en même temps contre la Tavelure, l'Oïdium, les Acariens.....

I N F O R M A T I O N S

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE : (Département de l'Allier : zone contaminée et zone de protection).

La sortie des larves de la première génération de cette cochenille est en cours. Dans les zones précitées, la lutte contre ce ravageur étant obligatoire, effectuer, dans tous les vergers, un traitement dès le 1er juillet. Le traitement devra être renouvelé dès le 20 juillet.

Utiliser un Oléoparathion ou un Parathion émulsion à la dose de 25 g de matière active par hectolitre.

Respecter le délai légal de 15 jours, avant de consommer les produits (fruits ou légumes) qui pourraient être atteints par l'insecticide utilisé.

V I G N E

OIDIUM - S'il y a lieu, effectuer un traitement, par poudrage.

Clermont-Ferrand, le 29 juin 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P.DENIZET.

Imprimerie de la Sation de Clermont-Ferrand - Directeur-Gérant : L.BOUYX.

P259

Tirage n° 774 du 29 juin 1970 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 14.